

NEWSLETTER N°26

5 Juin 2018

Cher Membre,

Cette newsletter va traiter de l'Ambassade et du Consulat en Thaïlande. Quels sont leurs rôles respectifs et aussi quelques conseils utiles aux voyageurs...

Très bonne lecture...et n'hésitez pas à laisser des commentaires, des suggestions ou remarques sur notre page

facebook en cliquant sur le logo :



<https://www.siam-holidays.com>

contact@siam-holidays.com



SIAM-HOLIDAYS.COM



Ce rapide exposé n'a pas pour mission d'être complet ou exhaustif mais simplement informer sur les principales missions de l'Ambassade et du Consulat ainsi que donner quelques conseils de base.

Organiser son voyage en Thaïlande c'est très bien mais quand on va à l'étranger il est toujours important de savoir où se trouve notre Ambassade et le Consulat, comment fonctionnent ces deux institutions et comment les contacter.

L'Ambassade de France en Thaïlande se trouve à Bangkok et avant toute chose voici ses coordonnées :
35 Charoenkrung soi 36, Bangrak, Bangkok 10500
Tél. [66] (0)26 57 51 00 / (0)26 27 21 00

En cas d'extrême urgence (agression, arrestation, décès...) des n° d'urgence sont disponibles :

- depuis la Thaïlande : 081 994 49 01
- depuis la France : 00 66 81 994 49 01

Site internet : <https://th.ambafrance.org/-Francais->

L'ambassade se situe, avec le Consulat dans le quartier de Silom (juste à côté de l'hôtel Mandarin Oriental).
L'Ambassadeur actuel est Monsieur Gilles GARACHON.



Quel est le rôle d'une Ambassade :

L'ambassadeur représente l'autorité de l'Etat en Thaïlande et est chargé, sous l'autorité du ministre des affaires étrangères, de la mise en œuvre de la politique extérieure de la France. Il représente le Président de la République, le Gouvernement et chacun des ministres.

L'Ambassadeur est nommé par le Président de la République sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères en Conseil des Ministres.

L'Ambassade est un territoire Français et personne ne peut y pénétrer sans y être autorisé.

L'Ambassadeur est aussi le lien avec les différentes institutions ayant un lien ou un rôle à jouer avec la France en Thaïlande.

Il représente également la France lors de cérémonies officielles et peut être le porteur de messages émanant des Ministères Français auprès des autorités locales.

Il prend également une part active au développement des entreprises Françaises dans le pays et à leur implantation et il rencontre régulièrement les plus hautes instances du pays pour faire entendre la voix de la France dans des domaines très variés.

Quel est le rôle du Consulat :

Le Consul est, comme l'Ambassadeur nommé par le Président de la République.

Même si en théorie il est indépendant, l'Ambassade et le Consulat sont généralement à la même adresse que l'Ambassade et le Consulat est une représentation Consulaire de l'Ambassade de sorte que le Consul tient informé l'Ambassadeur de ses activités.

Il existe aussi très souvent des consuls honoraires qui sont implantés dans des villes différentes que la capitale.

Ainsi en Thaïlande il y a 6 consulats honoraires dans les villes suivantes :

- Chiang Mai
- Phuket
- Surat Thani
- Chiang Rai
- Khon Kaen
- Prachuap Khiri Khan

Pour simplifier, le Consulat tient le rôle de Mairie et de Notaire en ce qui concerne tous les actes administratifs pouvant relever de ces compétences.

Les mariages civils sont légalisés par le Consulat, les enregistrements de naissance, de décès, l'organisation des élections, la délivrance des visas des ressortissants Thaïlandais voulant se rendre en France, la délivrance des passeports....

Il porte aussi assistance en cas de perte de ses papiers, vols, décès, maladie et tout autre situation où le ressortissant Français a besoin d'assistance.

L'adresse à Bangkok est la même que celle de l'Ambassade mais les n° de téléphone sont différents et sont les suivants :

Tél. [66] (0)26 57 51 00

Fax. [66] (0)26 57 51 55

Site internet : <https://th.ambafrance.org/-Services-aux-Francais->

Recommandations avant de partir en voyage :

1. Allez sur le site de l'Ambassade de France et du Consulat, vous y trouverez de nombreuses informations sur les risques potentiels en cours, les précautions et de nombreux conseils.
2. Donnez les numéros de téléphone de l'Ambassade et du Consulat à vos proches, ce sera peut-être utile en cas de besoin et d'urgence.
3. Donnez un numéro de téléphone sur place où l'on pourra vous joindre (ça peut être les n° des différents hôtels où vous résiderez où le n° d'un guide si vous êtes en voyage organisé). Vous pouvez aussi en arrivant acheter un téléphone portable basique avec une carte sim temporaire, il vous en coûtera environ 15 à 20 euros tout compris et vous pourrez garder le téléphone...
4. Inscrivez-vous sur le site d'ARIANE qui dépend du Ministère des Affaires Etrangères. L'inscription est très facile, rapide et gratuite. Vous recevrez par mails des conseils et des alertes si la situation le justifie et la personne contact en France que vous aurez désignée sera informée directement en cas de besoin.

Quand je pars en voyage...



J'EN PARLE
D'ABORD
À ARIANE !

Ariane 
PAR VOIE AÉRIÉE, MAIS CONCRÈTE

fdip.fr/ariane

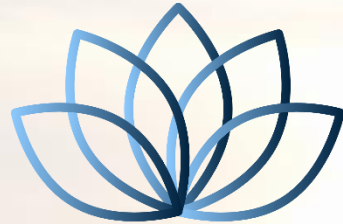


Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International - diplomatie.gouv.fr - @francedipe - juin 2016



BON VOYAGE EN THAÏLANDE....

A VIVRE AVEC SIAM-HOLIDAYS.COM



SIAM-HOLIDAYS.COM

CONTACT@SIAM-HOLIDAYS.COM

+66 934 574 226